



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,
DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de l'utilité publique, de la concertation et de l'environnement
Section Environnement et Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune des Saintes Maries de la Mer

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 22 août 2016, il sera procédé à une enquête publique portant sur la réalisation d'un projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation par débordement du Rhône et submersion marine sur la commune des Saintes-Maries de la Mer.

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire: M. Christian SCHMIDT, Ingénieur voirie mairie d'Arles, retraité, et nommé en qualité de suppléant: M. Francis PERRIN, Technicien spectrographiste en fluorescence, retraité.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie des Saintes-Maries de la Mer, pendant une durée de trente-deux jours consécutifs, du lundi 19 septembre au jeudi 20 octobre 2016 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (jours ouvrables) et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations, propositions et contre-propositions et toute correspondance relative à l'enquête pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, en mairie des Saintes-Maries de la Mer, siège de l'enquête.

Les observations écrites et orales seront également reçues par le commissaire enquêteur, M. Christian SCHMIDT - et en cas d'empêchement de ce dernier, par M. Francis PERRIN, suppléant- qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants:

en Mairie des SAINTES-MARIES DE LA MER: Hôtel de Ville -Avenue de la République - 13460 Saintes-Maries-de-la-Mer

- le lundi 19 septembre 2016, de 09h00 à 12h00
- le mardi 27 septembre 2016, de 09h00 à 12h00
- le jeudi 06 octobre 2016, de 14h00 à 17h00
- le jeudi 13 octobre 2016, de 09h00 à 12h00
- le jeudi 20 octobre 2016, de 14h00 à 17h00

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône - D.C.L.U.P.E-Bureau de l'utilité publique, de la concertation et de l'environnement - Porte 405 -Place Félix Baret -CS80001 -13282 MARSEILLE cedex 06.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an dans le lieu précité ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et publiée sur son site internet <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> - Rubrique Publications - Publications environnementales - Enquêtes publiques - Enquêtes publiques hors ICPE - Commune concernée.

Au terme de l'enquête, le plan, éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, sera approuvé par arrêté préfectoral et créera une servitude d'utilité publique. Il s'imposera à ce titre au document d'urbanisme auquel il sera annexé et à toutes les autorisations.

La personne responsable du projet est le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer - Service Urbanisme/ Pôle Risques Naturels, 16, rue Antoine Zattara - 13332 Marseille cedex 3 - [Contact: M. Cyril VENEZIANO-BROCCIA - Chargé d'études inondation - Tel. 04. 91 . 28. 43. 95].

A Marseille, le 22 août 2016

Pour le Préfet

P/ Le Chef de Bureau de l'Utilité Publique,
de la Concertation et de l'Environnement
Le Chef du Bureau du Contrôle de Légalité

Marie-Pierre BARRE